



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2024/10/145

Finances locales - subventions

**OBJET :** Dissimulation du réseau électrique  
Rue Broussan et rue Voltaire  
Demande de subvention à Territoire d'Énergie  
Gard - SMEG

**Séance du 14 octobre 2024**  
**Date de convocation : 8 octobre 2024**  
**Membres en exercice : 33**  
**25 présents – 31 votants**  
**Le quorum est atteint.**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, Emmanuelle GAVANON, Agnès AUGUSTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT  
Francine CHALMETON a donné procuration à Annick CHOPARD  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Daniel SALMERON  
René GIMENEZ a donné procuration à Emmanuelle GAVANON  
Serge GARNIER a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET  
Carole CALBA a donné procuration à Agnès AUGUSTE

**Absents :**

Sandrine RIOS  
Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu à l'unanimité** (Jean DENAT(2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET(2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2)).

**RAPPORTEUR :** Mme Annick CHOPARD, adjointe au maire

**EXPOSE :** Dans le cadre de son projet d'aménagement de la rue Broussan et de la rue Voltaire, la commune de Vauvert souhaite coordonner à ces travaux la dissimulation des réseaux secs et notamment le réseau électrique.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré la maîtrise d'œuvre de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le SMEG exécute les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Le plan de financement prévisionnel des travaux de dissimulation du réseau électrique de la rue Broussan et de la rue Voltaire est le suivant :

FINANCEMENT ESTIMATIF RUE BROUSSAN – RUE VOLTAIRE							
RESEAU ELECTRIQUE							
Dépenses Prévisionnelles €HT		Subvention SMEG €HT		Subvention ENEDIS €HT		Participation commune €HT	
Désignation	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Travaux	47 008,69						
Ingénierie	5 000,00						
Autre	5 000,00	30	18 302,61	40	24 403,48	30	18 302,60
DAM	1 500,00						
IC	2 500,00						
Participation investissement						5	3 050,43
<b>Total HT</b>	<b>61 008,69</b>		<b>42 706,09</b>				<b>21 353,03</b>

**PROPOSITION :** Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- D'approuver le projet dont le montant s'élève à **61 008,69€ HT** soit **73 210,43€ TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et de demander son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir ;
- De demander les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes ;
- De s'engager à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **21 353,03€** ;
- D'autoriser le Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet ;
- De verser la participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
  - un premier acompte de **11 000,00€** au moment de la commande des travaux
  - le second acompte et solde estimé à **10 353,03€** à la réception des travaux ;

- De prendre note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées ;
- Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **688,99€ TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la commune ;
- De demander au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

**DECISION** : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2))

**Annick CHOPARD ne prend pas part au vote.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**A Vauvert, le 14 OCT. 2024**

**Le maire,**

  
**Jean DENAT**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....1.7.OCT.2024
- sa notification le.....
- sa publication le.....18.OCT.2024

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

